



Valorisation des essences feuillues dans la construction EU Hardwoods

Dans la continuité des campagnes nationales de caractérisation de la ressource française conduites avec l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels concernés, FCBA poursuit sa démarche de valorisation des feuillus dans la construction à travers le projet européen EU Hardwoods.

Ce projet visait à faire l'état des connaissances acquises et combler les lacunes existantes, en particulier concernant l'évaluation mécanique de ces essences, leur intégration dans les process de transformation courants, l'évaluation des produits reconstitués, et leur reconnaissance par le marché.

Les partenaires français étaient FCBA et l'entreprise SIMONIN, avec le support de l'ADEME, du Ministère de l'Agriculture, du CODIFAB et de France Bois Forêt. Ensemble, ils ont posé un regard technico-économique et organisationnel sur les ambitions de création de nouveaux produits reconstitués à forte valeur ajoutée permettant de valoriser les atouts esthétiques et mécaniques des essences feuillues tel que le bois lamellé collé homogène et panaché de chêne. Les résultats peuvent non seulement faciliter la reconnaissance de ces produits par des marchés soumis à des exigences normatives ou réglementaires fortes, mais également éclairer les ajustements technico-économiques à réaliser à moyen terme pour assurer leur émergence sur des marchés concurrentiels.

European Hardwoods for the building sector EU Hardwoods

As a continuation of the national campaigns to characterize the French resources carried out with all the technical and institutional partners concerned, FCBA continues working to implement hardwoods in construction through the European project EU Hardwoods. The aim of this project was to take stock of the knowledge acquired and to fill existing gaps, in particular concerning the mechanical evaluation of these species, their integration in current processing processes, the evaluation of reconstituted products and their recognition by the market. The French partners were FCBA and the company SIMONIN, with the support of ADEME, the Ministry of Agriculture, CODIFAB and France Bois Forêt. Together they had a technical, economical and organizational look to the ambitions of creating new reconstituted products with high added value making it possible to valorize the aesthetic and mechanical advantages of hardwoods such as homogeneous and combined oak glulam. The results can not only facilitate the recognition of these products in markets subject to strong regulatory requirements, but also help to clarify the technical and economic adjustments to be made to ensure their emergence in competitive markets

Réalisation :



©FCBA



Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT

Le projet EU Hardwoods a été réalisé avec le soutien financier du MAAF et de l'ADEME via le programme 2013-2017 du WoodWisdom-Net, et des professionnels via France Bois Forêt et le CODIFAB.



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pilote la politique française de gestion durable des forêts. Il soutient la filière forêt-bois à travers différents dispositifs (mobilisation supplémentaire du bois disponible en forêt, modernisation de la gouvernance, incitation à une transformation plus innovante du bois, ...). Le ministère est présent, avec de nombreux partenaires, pour que la gestion durable des forêts soit centrale dans la lutte contre le changement climatique tout en répondant à de multiples enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Un effort particulier est déployé en faveur de la mobilisation et d'une meilleure valorisation de la ressource feuillue. Le programme national de la forêt et du bois (PNFB), approuvé par un décret publié le 10 février 2016, fixe les orientations de la politique forestière jusqu'en 2026, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

L'ADEME est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. Pour en savoir plus : www.ademe.fr



L'Interprofession nationale filière Forêt- Bois a été créée en 2004 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, et cofinance des actions collectives de promotion, de progrès technique, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de Recherche et Développement, en encourageant l'innovation et l'export de produits transformés. Aujourd'hui France Bois Forêt regroupe l'ONF, la FNCOFOR, FPF et l'UCFF ainsi que les organisations professionnelles suivantes : UNEP, SNPF, FNEDT, FBT, FNB, LCB, SYPAL, SEILA, SIEL. L'association France Bois Régions est membre associée, aux côtés du CNPF, la CNIEFEB, le CIBE et l'ASSFOR.

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation. Pour en savoir plus : www.codifab.fr